

# RAPPORT LOCAL

MAYOTTE



---

**Accompagner**  
les employeurs publics  
dans leur politique handicap

---



Fonds pour l'insertion  
des personnes handicapées  
dans la Fonction publique



Photo de couverture : Dzaoudzi, Mayotte

## MAYOTTE

- Le mot de la DTH
- Ça s'est passé à Mayotte
- Chiffres-clés
- Annexes

# LE MOT DE LA DTH



Laure Ben Moussi  
directrice territoriale  
au handicap du FIPHFP

## Quelles sont les spécificités de votre région et comment les adressez-vous ?

Mayotte est devenue département et région d'Outre-mer en 2011. En 2014, Mayotte change également de statut au niveau européen, devenant une région ultrapériphérique, et de fait, partie intégrante de l'Union européenne.

Depuis, la société mahoraise connaît des mutations sociales importantes dans les différentes phases de transformations juridiques qui marquent son histoire, passant d'une société traditionnellement coutumière à une société intégrée dans le droit commun français. C'est ainsi que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés s'est seulement mise en place en 2022 (OETH). Le taux d'emploi était de 1,07%. Il est aujourd'hui de 2,01%. En un an, il a doublé.

## Quelles attentes avez-vous ressenties de la part des employeurs publics cette année ?

L'effort des employeurs publics mahorais doit se poursuivre sachant que le handicap a mis du temps à avoir une visibilité sociale et médicale en termes d'accompagnements. Vécu comme honte, il reste tabou, par peur du rejet vis-à-vis de la communauté de proximité. L'année 2023 aura été pour les Mahorais une année encore bien difficile, avec la crise de l'eau. Les employeurs mahorais, les acteurs du handicap sont d'autant plus méritants pour tout le travail qu'ils accomplissent en faveur de l'insertion des Mahorais en situation de handicap et le maintien en emploi de leurs agents.

## Quels sont les événements et projets qui vous ont le plus marqué dans le cadre de l'action du FIPHFP cette année ?

En août, le FIPHFP et l'Agefiph ont regroupé les référents handicap des secteurs privé et public de Mayotte, ainsi que des acteurs associatifs ou du Service public de l'emploi pour parler du maintien en emploi avec plus de 36 participants, ce fut l'un des événements majeurs de cette année pour sensibiliser sur ces thématiques.

Le FIPHFP a également signé, mercredi 30 août, une convention partenariale relative au maintien en emploi des personnes en situation de handicap, entre le FIPHFP, l'Agefiph, le CDG, MADETRAM, la MDPH et la CSSM.

# ÇA S'EST PASSÉ À MAYOTTE



## UNE SEMAINE RICHE EN ÉVÉNEMENTS POUR LE FIPHFP À MAYOTTE

La semaine du 23 au 27 janvier 2023 a été riche en événement pour les employeurs publics de Mayotte avec le lancement du réseau des référents handicap et la signature de deux premières conventions sur le territoire à l'occasion du 2ème comité local.

### Le 24 et 25 janvier - Itinéraire du référent handicap : Le réseau des référents handicap est lancé !

À la suite de la mise en place de l'OETH en 2022 à Mayotte, il a été demandé aux employeurs publics de nommer un référent handicap. C'est ainsi qu'aujourd'hui 17 référents sont inscrits dans cet itinéraire inter-fonctions publiques organisé en partenariat entre le FIPHFP, le CNFPT, la PFRH et l'ANFH.

La première journée a permis d'aborder le métier de référent handicap : ses missions, ses tâches, ses compétences afin que chacun reparte avec un projet de lettre de mission qui sera validée et signée par leur autorité hiérarchique.

La seconde journée a été l'occasion de présenter le FIPHFP, son organisation, ses modalités d'intervention et les aides qui peuvent être proposées aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Ces moments conviviaux d'échanges ont permis de constituer officiellement le réseau des référents handicap de Mayotte.

### Le 26 janvier - Comité local de Mayotte : Deux premières conventions signées avec des employeurs publics mahorais !

Installé en 2022, ce comité local est le deuxième dans l'histoire du FIPHFP à Mayotte. C'est un comité dont la date est à retenir puisqu'il fut l'occasion de présenter deux projets de convention « employeurs ».

Dans le cadre de la convention transitoire qui sera signée entre la Ville, le CCAS, la Caisse des écoles de Mamoudzou et le FIPHFP, l'employeur s'engage à mettre en place une organisation qui lui permettra de porter la politique handicap qu'il souhaite développer.

Le Centre hospitalier de Mayotte a quant à lui présenté un projet triennal. Au-delà des axes classiques qui assurent les fondements d'une politique handicap (insertion professionnelle, maintien en emploi, formation, sensibilisation), le CHM propose le reclassement professionnel de 96 agents en interprétariat. Le FIPHFP financera la formation.

Les deux projets de convention ont été votés à l'unanimité par les membres du comité local.



## UN WEBINAIRE POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS PUBLICS DANS LEUR DOETH

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) est effective depuis 2022 à Mayotte. Pour accompagner les employeurs publics mahorais dans cette démarche, deux webinaires ont été organisés, les 19 janvier et 22 février 2023.

Ce webinaire a permis d'aborder différents thèmes :

- ▶ Le calendrier de la campagne de déclaration
- ▶ Comment se connecter au portail Pep's pour accéder à la déclaration ?
- ▶ Quels sont les agents comptabilisés en ETR et en ETP ?
- ▶ Qui sont les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) ?
- ▶ Quels sont les justificatifs attendus ?
- ▶ Les modalités de valorisation des actions à destination des BOETH

▶ Comment se calcule la contribution lorsque l'employeur n'atteint pas les 6% réglementaires d'emploi de BOETH dans ses effectifs ?

▶ Le recueil statistique : quelles sont les données à avoir avant de débiter sa déclaration sous PEP's ?

▶ La validation de la déclaration.

Les 21 participants ont suivi assidument cette présentation jusqu'au bout et répondu aux quizz qui ponctuaient les explications apportées.

Un autre rendez-vous a été pris avec Laure Ben Moussi, Directrice Territoriale Handicap du FIPHFP pour La Réunion et Mayotte, les 14, 15 et 16 mars 2023, pour permettre aux employeurs mahorais de simuler individuellement leur déclaration et faire valider les justificatifs qu'ils auront rassemblés.

## LE FIPHFP, PARTENAIRE DU 1<sup>ER</sup> SALON DE L'EMPLOI ET DE LA MOBILITÉ DE MAYOTTE

La plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de Mayotte a organisé, le 15 juin 2023, le premier salon en ligne dédié à l'emploi et à la mobilité sur le territoire, pour répondre aux besoins en emploi de Mayotte

L'objectif du salon était de présenter les atouts du territoire afin de trouver des profils professionnels qui répondent aux besoins en emploi nombreux et variés sur le territoire de Mayotte.

L'événement s'adressait à toutes les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, d'une reconversion professionnelle ou d'une mobilité professionnelle dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Ce salon en ligne était une première pour une majorité des partenaires présents, dont le FIPHFP. Ce dernier tenait un stand et a pu valoriser son offre d'intervention et de service.

Une première édition couronnée de succès

- ▶ 254 inscrits
- ▶ 90 offres d'emploi à pourvoir
- ▶ 96 conseillers
- ▶ 73 rendez-vous proposés
- ▶ 123 rendez-vous sollicités par les visiteurs
- ▶ 232 inscrits répartis sur les 5 conférences

## MAYOTTE - UN PARTENARIAT POUR SÉCURISER LES PARCOURS DE MAINTIEN EN EMPLOI

Le FIPHFP a signé, mercredi 30 août 2023, à Mayotte, une convention partenariale relative au maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

### Favoriser le maintien en emploi des personnes en situation de handicap à Mayotte

La part des personnes ayant bénéficié d'un maintien en emploi dans le département de Mayotte est très faible. Le fait de ne pas disposer de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) réduit d'autant plus les solutions de maintien en emploi.

Les possibilités de reclassement peuvent être difficiles et ce, malgré les efforts de l'employeur pour respecter la loi, en prenant les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de ses salariés (création du document unique d'évaluations des risques professionnels, registre santé-sécurité, etc.). Il en résulte que certains agents se retrouvent en difficulté sur leur poste de travail : usure physique et/ou vieillissement au travail, accident, maladies invalidantes, etc.

De plus, les personnes en arrêt maladie longue durée (90 jours et plus) ou à répétition, donc en risque de perte d'emploi, nécessitent un accompagnement au retour à l'emploi, sur leur poste ou sur un autre poste au sein de son administration. Aussi l'articulation entre tous les acteurs permet d'anticiper la reprise du poste en mobilisant, le cas échéant, les aides de droit commun et les aides spécifiques.

### Des acteurs de terrain pour accompagner les travailleurs en situation de handicap

Le Service Interentreprises de Santé au Travail de Mayotte (SIST Mayotte - MEDETRAM) pour le secteur privé, et le CDG pour la fonction publique territoriale, dans le cadre de leurs missions de maintien dans l'emploi et de prévention de l'altération de la santé du fait du travail, accompagnent respectivement, en ce sens, des salariés et

agents en situation de handicap ou confrontés à d'autres problématiques de santé qu'ils soient bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou non (Allocation Adulte Handicapé, Carte Mobilité Inclusion Invalidité, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, Pension d'Invalidité...).

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte identifie les personnes en arrêt longue maladie, ou en arrêt maladie à répétition. Elle accompagne les personnes dans leur démarche sociale et professionnelle, comprenant des personnes ayant développé un handicap, reconnu ou non, ou confrontées à une problématique de santé.

Il existe pourtant des situations pour lesquelles aucune solution n'est envisageable par le médecin du travail pour maintenir en emploi les salariés à la suite de son analyse pour cerner la problématique.

### Les aides et accompagnements proposés par le FIPHFP et l'Agefiph pour le maintien en emploi

Le FIPHFP finance des aides utiles au maintien en emploi ou dans l'emploi d'un agent (bilans de compétences, bilans d'évolution professionnelle, formation, immersion...) en fonction de ses besoins et de son projet de reconversion professionnelle ou de reclassement.

L'Agefiph finance des aides dédiées aux salariés et aux employeurs sur des situations de maintien dans et en emploi tout au long de la vie professionnelle dès lors que le salarié a engagé une démarche de reconnaissance de son handicap.

Aussi, afin d'accompagner au mieux les employeurs et leurs agents en situation de handicap ou rencontrant une problématique de santé, les signataires ont convenu de formaliser un partenariat structuré autour de la sécurisation des parcours de maintien en emploi.





## MAYOTTE- UNE MATINÉE CONSACRÉE AU MAINTIEN EN EMPLOI

Jeudi 31 août 2023, le FIPHFP et l'Agefiph ont regroupé les référents handicap des secteurs privé et public de Mayotte, ainsi que des acteurs associatifs ou du Service public de l'emploi pour parler du maintien en emploi.

Plus de 36 participants qui ont pu bénéficier de différents temps forts :

- Un atelier de présentation : « dessine-moi une pomme et je te connaîtrai mieux ! ». 30 chefs d'œuvre de pommes ont été dessinés par les 6 sous-groupes constitués à l'occasion. Ce temps était nécessaire pour mieux se connaître puisque le réseau des référents handicap dans la Fonction publique est très récent, datant d'un an.
- Un jeu de rôles sous forme d'une conférence de presse. Trois études de cas ont été proposées et les participants étaient devenus, le temps de cette séance, des journalistes. Dans un premier temps ils ont préparé

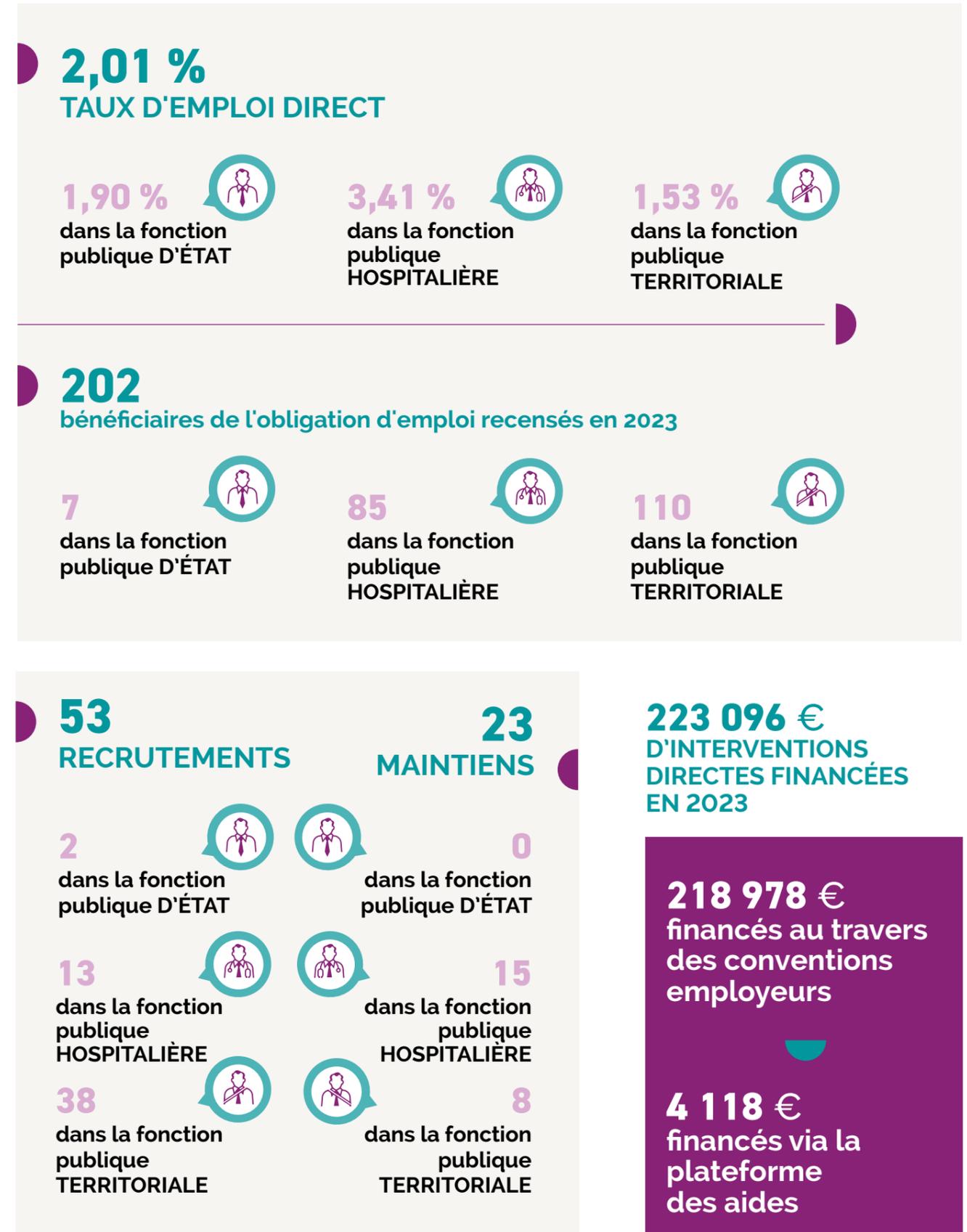
des questions qu'ils ont ensuite posées aux experts présents lors d'une conférence de presse : MEDETRAM (association de médecine du travail), MDPH, Agefiph et FIPHFP.

- Une intervention du représentant de la Défenseure des droits. Les notions réglementaires de discriminations, d'aménagement raisonnable ont été explicitées. Ont également été rappelées les obligations des employeurs en matière de maintien en emploi.
- Une présentation de la loi Santé au travail par MEDETRAM.

Cette matinée est une réussite... En plus de toutes les informations qui ont pu être communiquées, un réseau est en train de se consolider qui permettra de mieux prendre en charge les personnes en situation de handicap.

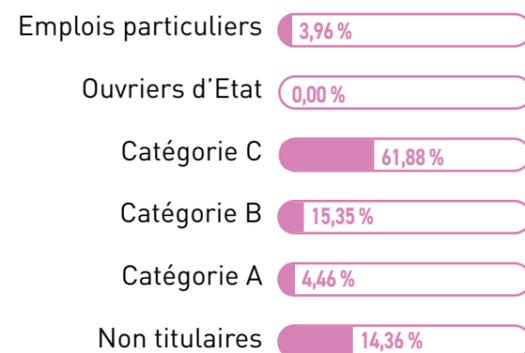
## CHIFFRES CLÉS

Source : Recueil statistique et base DOETH 2023 - Situation au 31/12/2022 (hors employeurs nationaux)  
Employeurs assujettis avec ou sans contribution - hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire

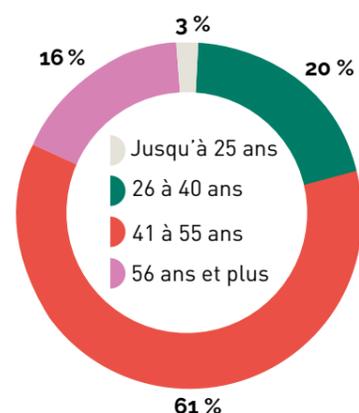


## LES BOE EN 2023

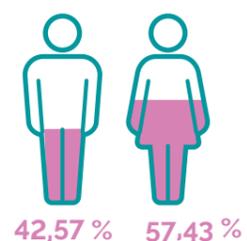
### Statut



### Âge



### Genre



## DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
MAYOTTE	368	2 492	7 201	10 061	7	85	110	202	1,90%	3,41%	1,53%	2,01%

## LES CONTRIBUTIONS ÉMISES EN 2023

**1 684 445.50 €**

DE CONTRIBUTIONS ÉMISES, DONT :

### Déclarations

**1 684 445.50 €**

**48 430.00 €**  
dans la fonction publique D'ÉTAT



**308 115.00 €**  
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE



**1 327 900.50 €**  
dans la fonction publique TERRITORIALE



## LES CONVENTIONS EN 2023

**3** CONVENTIONS VALIDÉES EN 2023 PAR LE COMITÉ LOCAL POUR UN TOTAL DE **514 718 €**

### Primo

**1** dans la fonction publique HOSPITALIÈRE



**2** dans la fonction publique TERRITORIALE



**3** CONVENTIONS ENGAGÉES EN 2023 POUR UN TOTAL DE **514 718 €**

### Primo

**1** dans la fonction publique HOSPITALIÈRE



**2** dans la fonction publique TERRITORIALE



dont **1 convention validée** par le comité d'engagement en 2023 (59 812 €)

+ **2 primo conventions (1 FPT, 1 FPH)** validés en comité d'engagement en 2022 mais engagés sur 2023 (454 906 €)

# ANNEXES

## LE COMITÉ LOCAL

### FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le Préfet de région  
ou son représentant (Président)

#### Titulaires

Vincent Cazaubon  
Satyfatou Madi

#### Suppléants

Abdoul Daousinka  
Christian Fabre

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

#### Titulaires

Madi Moussa Velou  
Madi Souf Madi  
Madi Ousseni Mohamadi

#### Suppléants

Elyassir Manroufou  
Ambdilwahedou Soumaila  
Sitirati Mroudjae

### FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

#### Titulaires

Zahara Riziki  
Ayoudine Salime

#### Suppléants

Patricia Biaggi  
Mahafourou Saidali



## ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

#### Titulaires

Balahachi Ousseni  
Arkadine Abdou Wassion  
Kamardine Madi Soilihi  
Anssiffoudine Port Said  
Andjili Ali  
Mohamed Ben Said Ali  
Bruno Cossin  
Yahaya Zakaria

#### Suppléants

Rigotar Madi Anli  
Tissianti Boura Malidi  
Haoussi Boinahedja  
Henri Nouri  
Bacar Achiraf  
Mahabati Mahadi  
Delfina Issoufa Houdjatte  
Tadjidini Youssouf

## ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Titulaires

Bibi Echaty Moussa  
Razafina Oili  
Kadafi Attoumani  
Houdhayati Mogne Mali

#### Suppléants

Isabelle Amis  
Tanzilou Chanfi  
Abdou Ibrahim  
Hatuyfati Bakary

## PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Chantal Ballager  
Olivier Nouvelière  
Aïcha Boukir

## SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

2 séances tenues en 2023 : 26/01 - 29/08

## GLOSSAIRE

**Agefiph** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

**ANFH** : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

**ARS** : Agence régionale de santé

**BOE** : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

**Cap emploi** : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**CCAS** : Centre communal d'action sociale

**CD** : Conseil départemental

**CDG** : Centre de gestion de la Fonction publique

**CEP** : Conseiller en évolution professionnelle

**CHEOPS** : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

**CHRU** : Centre hospitalier régional universitaire

**CMC** : Conseiller en mobilité carrière

**CNAV** : Caisse nationale d'assurance vieillesse

**CNFPT** : Centre national de la Fonction publique territoriale

**CNSA** : Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie

**COG** : Convention d'objectifs et de gestion

**CPF** : Compte personnel de formation

**CREFOP** : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

**CRP** : Centre de réadaptation professionnelle

**DEA** : Dispositif emploi accompagné

**DGAFP** : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

**DGCL** : Direction générale des collectivités locales

**DGEFP** : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

**DGER** : Direction générale de l'enseignement et de la recherche

**DGOS** : Direction générale de l'offre de soins

**DGSIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**DINUM** : Direction interministérielle du numérique de l'État

**DOETH** : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

**DTH** : Directeur/trice territorial/e au handicap

**DuoDay** : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

**EA** : Entreprise adaptée

**EHESP** : École des hautes études en santé publique

**ENT** : Environnement numérique de travail

**ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail

**ESMS** : Établissement ou service social ou médico-social

**ESPO** : Établissement de services de pré-orientation

**ESRP** : Établissement et services de réadaptation professionnelle

**FALC** : Facile à lire et à comprendre

**FFH** : Fédération française handisport

**FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

**FPE** : Fonction publique d'État

**FPH** : Fonction publique hospitalière

**FPT** : Fonction publique territoriale

**Handi-Pacte** : Dispositif du FIPHFP et outil régional

d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

**INJS** : Institut national des jeunes sourds

**INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**LADAPT** : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

**LSF** : Langue des signes française

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées

**OPCO** : Opérateur de compétences

**PCH** : Prestation de compensation du handicap

**PEC** : Parcours emploi compétences

**PFRH** : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la Gestion des ressources humaines

**PMSMP** : Période de mise en situation en milieu professionnel

**PPR** : Période de préparation au reclassement

**PRITH** : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

**PRST** : Plan régional de santé au travail

**PSOP** : Prestation spécifique d'orientation professionnelle

**RGAA** : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**SEEPH** : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

**SPE** : Service public pour l'emploi

**TH** : Travailleur handicapé

**TMS** : Troubles musculosquelettiques

**TSA** : Troubles du spectre de l'autisme

Retrouvez plus d'informations sur  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**Fonds pour l'insertion des personnes  
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33  
e-mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

